



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Préfecture
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin**

Madame, Monsieur,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé par l'Etat, la Collectivité de Saint-Martin prorogé jusqu'en 2014, a pour but d'encourager la réalisation de projets visant à :

- favoriser la participation des habitants,
- soutenir les associations, développer le partenariat, le travail en réseau,
- promouvoir l'égalité des chances, lutter contre les discriminations,
- améliorer les relations entre les citoyens et leurs administrations.

Ces projets doivent s'inscrire dans **les champs prioritaires de la Politique de la Ville** que sont :

- **l'éducation,**
- **l'emploi et le développement économique,**
- **la citoyenneté et la prévention de la délinquance, (F. I. P. D.),**
- **la santé,**
- **le programme « Ville Vie Vacances » (V . V. V.).**

Nous vous appelons à participer en 2013 aux objectifs de la Politique de la Ville en nous adressant vos projets.

Nous serons particulièrement attentifs à la qualité de vos projets, reposant sur des objectifs clairs, précis et mesurables, et devant constituer un apport concret et adapté à la situation des habitants et des publics des quartiers prioritaires, notamment les plus vulnérables.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets nous vous invitons à télécharger le nouveau modèle utilisé pour la programmation 2013 (dossier CERFA) + La Fiche Action (document obligatoire) sur le site Internet :

- de la Préfecture : www.saint-barth-saint-martin-pref.gouv.fr
- de la Collectivité de Saint-Martin : www.com-saint-martin.fr

Les dossiers, devront être renvoyés par voie postale **le 20 décembre 2012 à 16 h 00, délai de rigueur.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président
de la Collectivité de Saint-Martin

Le Préfet Délégué
de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Alain RICHARDSON

Philippe CHOPIN